****

**Ça vous concerne !!!**

On entend parler de « réduction de consommation d’énergie », de « réduction d’émission de CO2 », d’  « investissement » ça ne nous concerne pas me direz-vous… ?

Sachez que votre commune s’est engagée volontairement dans un plan, une convention appelée « Convention des Maires » et que sans vous, nous n’atteindrons jamais les objectifs visés !

**La « convention des Maires », c’est quoi ?**

Nous pouvons résumer son contenu comme ceci :

Objectif 3x20

A l’horizon 2020, notre commune s’engage à :

* Réduire de 20 % la consommation d’énergétique
* Diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre
* Produire 20% d’énergie à partir de sources renouvelables

Quand on parle de consommations, nous parlons à l’échelle du territoire communale et donc pas uniquement des biens immobiliers ou des véhicules appartenant à l’administration. Nous parlons bien du patrimoine public ET privé de notre commune. Il faut savoir que sans vous, qui représentez la majeure partie du bilan des consommations, nous ne parviendrons pas à respecter notre engagement.

**Comment pouvez-vous agir en tant que citoyen ?**

En changeant vos habitudes, en faisant simplement attention dans l’utilisation de votre énergie au quotidien. Sans aucun investissement, vous pouvez réduire votre consommation de 10 à 30%.

Par de petits gestes comme

* diminuer la température quand on quitte son logement
* éteindre les appareils en mode « veille »
* en éteignant les éclairages inutiles lorsqu’on n’est pas dans la pièce
* préférer la douche plutôt qu’un bain
* …

C’est ce qu’on appelle l’Utilisation Rationnelle de l’Energie (URE)

Il est aussi possible d’agir, suivant vos moyens, dans des techniques qui vont améliorer les performances énergétiques de votre logement. Mais attention, il ne faut pas agir dans le désordre.

La première chose à faire est d’isoler l’enveloppe de son bâtiment, ensuite le rendre étanche à l’air et enfin il faut contrôler la ventilation de votre bâtiment. Après seulement viennent les systèmes alternatifs comme la pose de panneaux photovoltaïques, etc…

****

**Les aides qui existent pour vous citoyens.**

Un grand nombre de travaux visant à réduire votre consommation énergétique sont encouragés par la Région Wallonne qui octroie des primes pour leur réalisation.

Dans le cas de notre commune, une prime à l’amélioration est également disponible pour tout ce qui va amener des économies d’énergie dans votre logement (voir condition auprès de votre écopasseur).

Des prêts O% sont également proposés tant par la région (Ecopack) que par la Province (FRCE).

Pour vous aider dans vos projets, nous vous proposons une soirée d’information gratuite ouverte à tous.

PUB TRUSQUIN pour la soirée d’info

Remarque :

Le Trusquin est agrée comme Entreprise de Formation par le Travail, (EFT). Cet agrément est délivré par la Région Wallonne et s’inscrit dans un ensemble de mesures visant la formation professionnelle et l’insertion dans le monde du travail des demandeurs d’emploi plus faiblement qualifiés.

**Appel à témoins**

Vous avez des trucs et astuces pour économiser l’énergie ?

Vous avez déjà mis en place des techniques pour améliorer la qualité énergétique de votre habitation ?

Bonnes ou mauvaises expériences, faites-le nous savoir en contactant votre écopasseur Véronique Blaise au 061/26 09 63 [veronique.blaise@saint-hubert.be](mailto:veronique.blaise@saint-hubert.be)

**Pourquoi ?**

Nous établissons un listing des actions et bonnes idées mises en œuvre par nos citoyens. Que votre expérience soit bonne ou mauvaise, partager l’information permettra de guider d’autres citoyens désireux d’améliorer la qualité énergétique de leur logement.

Toutes vos idées sont les bienvenues…

A vous de nous aider, ça **VOUS** concerne !!!